Règlement du concours

Le concours est organisé par la société AVA, Kapelanielaan, 9140 TEMSE, ci-après dénommée 'AVA'.

Le règlement est disponible en ligne via un lien vers la page de concours https://www.ava.be/fr/c/concours-weekend-du-client

1. Participer

Participation au concours en ligne est possible jusqu'au 6/10/2024, 23h59. La participation se déroule par le questionnaire sur la page du concours. Concours sans obligation d'achat.

La participation au concours est ouverte à toute personne habitant en Belgique, aux Pays-Bas ou au Grand Duchée du Luxembourg avec l'exception de toute personne employée permanent ou temporaire chez AVA, des sociétés liées et leurs agences de publicité ainsi que tout membre de leur famille. Pour pouvoir participer au concours, les mineurs doivent obligatoirement avoir la permission des parents ou du tuteur.

2. Prix et gagnants

Dans le cadre de ce concours AVA a un chèque-cadeau d'une valeur de 100 euros à offrir. Le jury choisit le gagnant sur la base de la réponse la plus originale à la question du concours. Le gagnant sera prévenu avant le 10/10/2024 par l'adresse e-mail communiqué. Participation est possible jusqu'au 6/10/2024, à 23h59.

Dans le cas où le vainqueur ne répond pas (au plus tard le 10/11/2024, 23h59), le prix sera attribué à une autre personne et le vainqueur désigné avant perdra tout droit à quelque forme de compensation que ce soit.

Le résultat d'un concours est contraignant et irrévocable. Aucune correspondance ne sera échangée concernant les résultats et le déroulement d'un concours. Les décisions relatives à la désignation des gagnants sont définitives.

3. Conditions générales

Le simple fait de participer au concours implique l'acceptation du présent règlement sans aucune réserve. L'organisation se réserve le droit de modifier l'action ou son déroulement afin d'assurer l'attribution des prix. Les données personnelles des participants seront enregistrées conformément à la loi du 8 décembre 1992, relative à la Vie Privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel. Sauf autorisation expresse du participant, il peut utiliser ces informations pour la promotion commerciale de ses produits et services, y compris les produits et services de ses affiliés ou des sociétés qui lui sont associées. Chaque participant a le droit d'accès, de rectification ou d'opposition à l'utilisation de ses données personnelles qu'il peut exercer en envoyant un courrier à AVA SA, Kapelanielaan 6, 9140 Temse à l'attention du département marketing.

Les prix de ce concours ne sont pas transférables ou échangeables contre de l'argent. En cas de violation des articles du règlement de concours en vigueur, en cas d'abus, de tromperie ou de participation de mauvaise foi, le prix sera remis en jeu et le gagnant ne pourra réclamer des gains de n'importe quel type. L'organisation se réserve le droit de disqualifier des participants en cas de tricherie et de fraude, des participants qui postent des messages éthiquement irresponsable et qui essaient de contourner le règlement en vigueur.

Les gagnants étant partiellement déterminés par une procédure informatique, AVA ne peut être tenu pour responsable des défauts de réseaux, pertes, retards ou insuffisances causés par internet ou par les prestataires de services techniques assurant le transfert des données et l'hébergement du site. AVA ne peut être tenu responsable pour : - Les accidents, les pertes, les retards de livraison, les coûts et tout dommage, quelle qu'en soit la nature ou la cause, résultant de la participation à cette promotion ou de l'attribution, de la réception ou de l'utilisation du prix sous quelque forme que ce soit - Les pertes ou retards causés par des tiers, sous quelque forme que ce soit. Cette clause ne s'applique pas en cas d'erreur grave ou délibérée de la part des organisateurs, de leurs représentants ou mandataires. Ce règlement est soumis à la loi belge et est interprété et mis en œuvre conformément à la loi belge. Tout litige découlant de cette action ou se rapportant à elle et qui ne peut être réglé à l'amiable sera porté uniquement devant les tribunaux compétents d'Anvers.